

SEANCE DU 22 AVRIL 2026
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du BUREAU
de la COMMUNAUTE de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de membres en L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux du mois d'avril, le Bureau
exercice : de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom',
48 s'est réuni à la Maison de l'Emploi à Louhans-Châteaurenaud sous la
présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Présents à la séance :
48
Date de la
convocation :
15 avril 2026

Etaient présents : M. Anthony VADOT, M. Didier FRANCOIS, Aurélie GRAVALLON, Mme Mathilde CHALUMEAU, Mme Fabienne BUISSON, M. Vincent CAVALIERE, M. Bertrand RODOT, Mme Carole RIVOIRE-JACQUINOT, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, Mme Sylvie DECUIGNIERES, Mme Christine LOUROT, M. Sébastien MARTINET, M. Pierre VYON, M. Jean-Pierre DALOZ, Mme Géraldine GILLES, M. Philippe CAUZARD, M. Frédéric BOUCHET, Mme Cécile GILLET, M. Jacques MOUGENOT, Mme Nelly RODOT, M. Robert CHASSERY, Mme Patricia TISSERAND, M. Gérald ROY, Mme Josette LETOUBLON, M. Guillaume BADET, Mme Hélène OGES, M. Jacky BONIN, M. Rémy CHATOT, M. Stéphane BESSON, Mme Elise MYAT, M. Raphaël MOREY, Mme Carine CHEVAILLER, M. Jacques GELOT, M. Xavier BARDET, M. Eric BERNARD, M. Didier LAURENCY, Mme Elodie BERNARD, M. David COLIN, M. Jean-Philippe LOYER, M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Sylvie MARTIN, M. Patrice MARLIN, Mme Alexandra POURPRIX, M. Laurent VAIRET, M. Frédéric CANNARD, Mme Joan BOULEUX, Mme Chantal PETIOT, M. Mickaël CHEVREY.

Secrétaire de séance : M. Vincent CAVALIERE

5.3 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

C2026-69 Syndicat Intercommunal des Eaux de la Seillette : désignation de représentants

Le syndicat intercommunal des Eaux de la Seillette exerce la compétence « eau ». Cinq communes de la communauté de communes avaient confié audit syndicat la compétence « eau ».

Par arrêté préfectoral n° 71-2017-12-21-011 du 21 décembre 2017 la communauté de communes est compétente, en lieu et place des Communes, pour exercer la compétence « eau ».

Bresse Louhannaise Intercom' intervient donc automatiquement en représentation-substitution des communes de la communauté de communes membres dudit syndicat.

Cela concerne les communes de Flacey en Bresse, Le Fay, Montcony, Sagy et Saint Martin du Mont. Considérant que la communauté de communes dispose du total de la représentation dont disposaient ensemble les communes concernées,

Considérant que ces délégués sont désormais désignés par le conseil communautaire qui peut opérer son choix parmi tous les conseillers municipaux des communes membres de l'EPCI,

Considérant que les communes concernées sont représentées chacune au syndicat par 2 délégués titulaires,

Vu les propositions des communes membres concernées,

Considérant que lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, cela doit avoir lieu à bulletin secret sauf accord unanime contraire (article L2121-21 du CGCT) ;

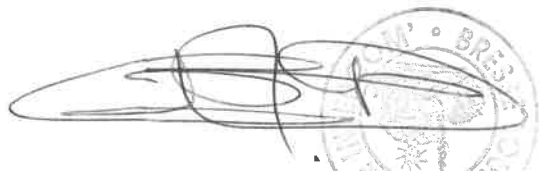
Le Conseil Communautaire de la CC Bresse Louhannaise Intercom' ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée.

DÉSIGNE en tant que représentants, pour la durée du mandat en cours, au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Seillette

FLACEY EN BRESSE	M. William MOUREAU
FLACEY EN BRESSE	M. Benjamin BRAUD
LE FAY	M. Eric CERCLEY
LE FAY	M. Christian LE DROUCPEET
MONTCONY	M. Daniel LABOURIAUX
MONTCONY	M. Rémy CHATOT
SAGY	Mme Delphine MAXIT
SAGY	Mme Chloé RENVERSE
ST MARTIN DU MONT	M. Christophe PILLON
ST MARTIN DU MONT	Mme Sylvie RITTER

Secrétaire de séance :
Vincent CAVALIERE



Date 29 avril 2026

DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Anthony VADOT



Président de la Communauté de Communes
Bresse Louhannaise Intercom'
Date 29 avril 2026